**COMMUNE DE GRIES**
56, rue Principale - 67240 GRIES
☎ 03 88 72 42 62
mairie@gries.fr
www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture
067-216701698-20261014-26_01673-DE
Date de télétransmission : 15/10/2026
Date de réception préfecture : 15/10/2026

# Extrait des délibérations du Conseil Municipal

## Séance du jeudi 14 octobre 2026 à 20h
## Salle du Conseil - « Maison Commune »

***Conseillers élus :*** 23

***Conseillers en fonction :*** 23
***Conseillers présents :*** 19
***Conseillers représentés :*** 4
***Date de convocation*** : 08 octobre 2026

*Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire*

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, Mme Fabienne ANTHONY, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Maxime KERN, Mme Agnès GUILLAUME, Mme Petra BLESCHKE, Mme Géraldine FURST, Mme Carole HAMMER, M. Thomas JUND, Mme Sabine KROMMENACKER, M. Julien LEHMANN, M. Mathieu LEFOURNIS, M. Stéphane LEMMEL, Mme Joan MAAGER, Mme Marion NOLETTA, M. Philippe SCHILLING, M. Matthieu SCHMITT, M. Justin VOLTZENLOGEL

Absents excusés avec pouvoir : M. Jacky NOLETTA, pouvoir à M. Eric HOFFSTETTER
M. Julien ANCKLY, pouvoir à M. Maxime KERN
Mme Magalie CAMUS, pouvoir à Mme Géraldine FURST
Mme Sabrina KIMMICH, pouvoir à Mme Agnès GUILLAUME

**Objet : Demande de subvention à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn**

Par délibération du 22 juin 2026, la Communauté de Communes de la Basse-Zorn a décidé de reconduire le dispositif « fonds de concours » destiné à soutenir les projets d'équipements des communes membres. Le montant alloué à chaque commune est de 150 000 € sur la mandature 2026-2032.

La commune de Gries sollicite la Communauté de Communes de la Basse-Zorn pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 150 000 €, crédit restant disponible pour la période 2026-2032, par rapport au projet de la Cour des Mots

*Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 14 octobre 2026,*
*Entendues les explications de M. le Maire Eric HOFFSTETTER, et de M. Maxime KERN, Adjoint au Maire,*

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE**

- **D'AUTORISER** le maire à solliciter la Communauté de Communes de la Basse-Zorn pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 150 000 € pour le projet de la Cour des Mots,
- **DE CHARGER** le maire de signer toutes les pièces correspondantes.

Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Sous-Préfecture le 15 octobre 2026
Publiée ou notifiée le 15 octobre 2026
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER
Par délégation
Fabienne ANTHONY
Adjointe au Maire

MAIRIE DE GRIES
BAS-RHIN

La secrétaire,
Géraldine FURST